

# La taxe de séjour



Afin d'améliorer la qualité de votre accueil sur le territoire du Pays Viganais, et de rendre votre séjour toujours plus agréable, nous disposons d'une ressource : la taxe de séjour. C'est en réalité une contribution perçue par votre hébergeur pour le compte de l'**Office de Tourisme des Cévennes Méridionales**.

## A quoi sert-elle ?

Au fonctionnement de l'Office de Tourisme, à l'amélioration et à l'entretien des sentiers de randonnées, à l'édition de topoguides, à l'édition de guides touristiques et dépliants, ou à financer des projets touristiques...par exemple.

## Nous vous souhaitons un agréable séjour en Pays Viganais !

- Par sa délibération du **15/02/2002** la **Communauté de Communes du Pays Viganais** a instauré la taxe de séjour à compter du **01/06/2002**, au régime du réel.
- Par sa délibération du **30/01/2006** la **Communauté de Communes du Pays Viganais** a transféré la gestion de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme Intercommunal.
- Cet impôt est prélevé par les logeurs, pour le compte de l'**Office de Tourisme** auprès de tous les vacanciers passant une nuit au moins sur le territoire.
- Les personnes exonérées sont :
  - Les personnes mineures
  - Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire
  - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les tarifs par nuitée et par personne sont :

Catégorie d'hébergement	Fourchette légale	Tarif retenu
Hébergements classés 4*	entre 0,70 et 2,3 €	<b>0,77€</b>
Hébergements classés 3*	entre 0,50 et 1,50 €	<b>0,55€</b>
Hébergements classés 2*	entre 0,30 et 0,90 €	<b>0,40€</b>
Campings, ou hébergements 1*	entre 0,20 et 0,75 €	<b>0,25€</b>
Hébergements sans classement	entre 0,20 et 0,40 €	<b>0,25€</b>

- La taxe de séjour est régie par les articles L 2333-26 à L 2333-46 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Pour plus de précisions, contactez l'Office de tourisme :
 

**Office de Tourisme des Cévennes Méridionales**  
**Place du Marché**  
**30120 Le Vigan**  
**Tél. : 04 67 81 01 72**